Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 897

Artikel: École vaudoise : l'inégalité renforcée
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018063

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ECOLE VAUDOISE

L'inégalité renforcée

(*pi*) Pour la première fois l'automne passé, les élèves de la 5e année du nouveau système scolaire vaudois ont été répartis dans les différentes divisions: prégymnasiale, supérieure et terminale à option. Ont été pris en compte, pour opérer la sélection, les résultats d'épreuves faites en cours d'année et les moyennes des deux semestres.

Dans le nouveau système, les examens controversés d'entrée au collège ont été remplacés par une année d'orientation-sélection. A son terme, les élèves âgés de 10 à 11 ans sont répartis dans les différentes divisions, en fonction de leurs résultats, et sections (latine, scientifique, économique, etc) en fonction de leurs intérêts. Le choix est important pour l'enfant: de la division dépend la possibilité de poursuivre des études supérieures (seule la prégymnasiale y donne accès); de la section dépend le type d'études auxquelles l'élève aura accès. Des passerelles sont certes prévues pour passer d'une division à l'autre, mais presque toujours au prix d'une année, voire deux ans d'études supplémentaires.

La loi prévoyant également une régionalisation, les épreuves et les seuils permettant de passer dans les différentes divisions sont fixés par chaque commission scolaire d'arrondissement sur la base de recommandations cantonales.

Le résultat est scandaleux. Alors qu'un des buts de la régionalisation est d'atténuer les différences socio-culturelles entre les régions, c'est le contraire qui se produit: certaines régions, parmi les plus favorisées, renforcent encore leur position en fixant des seuils bas, avec pour conséquence un pourcentage élevé d'élèves en division prégymnasiale. Certes, les seuils ne sont pas le seul facteur déterminant. Preuve en soient les trois établissements de la région de Vevey qui, sur la base d'épreuves et de seuils identiques, obtiennent des pourcentages différents(voir tableau, page suivante). La différence de 7,4% entre Vevey et La Tour-de-Peilz s'explique par le fait que les élèves des deux établissements proviennent de milieux socio-culturels différents. Mais comment justifier ensuite une nouvelle différence, de 11% celle-là, entre La Tour-de-Peilz et Pully en faveur de cette dernière localité. L'explication nous paraît simple: c'est à Pully, qui enregistre le plus fort taux de passage en prégymnasiale (47,3%) que le seuil est le plus bas (7,9). A l'inverse, Orbe et Moudon, qui sont en queue de peloton avec 20,3 et 23,7% de prégymnasiales, ont les seuils les plus élevés (8,2 et 8,3).

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons téléphoné à M. Daniel Reymond, Chef du Service de l'enseignement secondaire, qui nous a déclaré: *«Nous ne connaissons pas les seuils appliqués dans les différents établissements»*. Incroyable: face à de telles disparités, le Département de l'instruction publique n'a même pas cherché à comparer les seuils appliqués dans chaque établissement et leur pourcentage de passage dans les différentes divisions. Ce qui n'empêche pas le même service d'écrire dans *Perspectives* no 1/88 que *ces variations tiennent beaucoup plus à la structure socio-culturelle des divers établissements qu'à une différence de «politique scolaire»*... Nous avons fait cette comparaison pour neuf établissements (voir graphique).

On l'a vu, des seuils et des épreuves identiques dans tout le canton ne supprimeraient pas les différences entre les régions, mais tout porte à croire qu'ils les atténueraient. Et le Canton de Vaud qui s'était déjà fait rappeler à l'ordre par le Tribunal fédéral parce qu'il ne respectait pas l'égalité de traitement entre garçons et filles pour les examens d'entrée au collège (les exigences étaient moins élevées pour les premiers) va-t-il recevoir un nouveau blâme parce que l'égalité de traitement n'est pas respectée entre les différentes régions du canton? ■

➡ ➡

Comparaison entre les seuils les plus bas permettant de passer en division prégymnasiale et le pourcentage d'élèves admis dans cette division

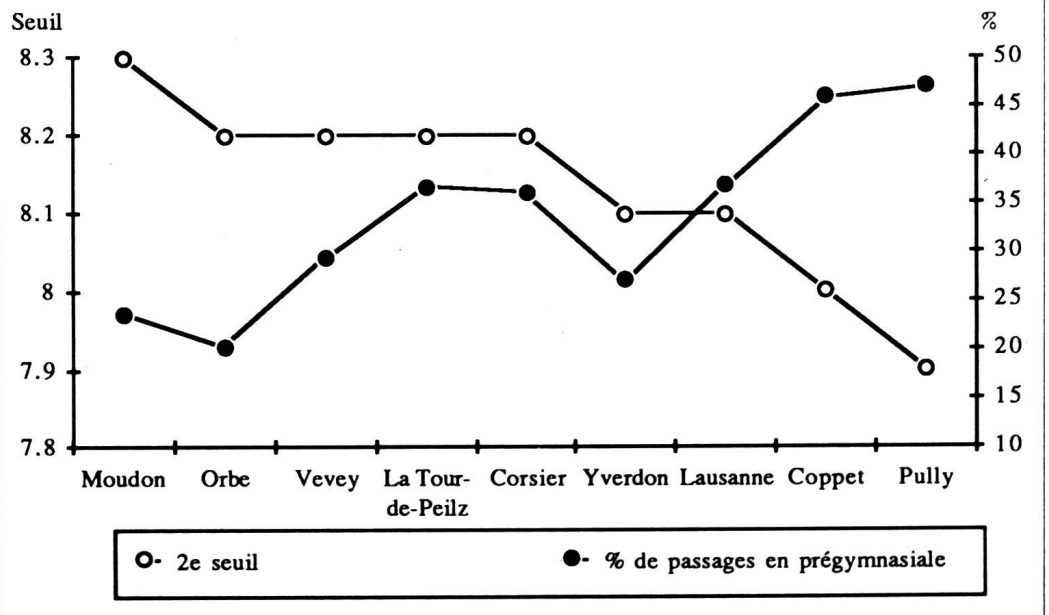

A chacun son seuil

Les commissions scolaires d'arrondissement sont chargées de fixer les seuils permettant le passage dans les différentes divisions. Elles fixent un 1er seuil au début de l'année scolaire pour chacune des trois divisions. Elles ont ensuite la possibilité, en fin d'année, de le rectifier à la baisse, de 8 dixièmes au plus (2e seuil). Tous les élèves atteignant ou dépassant le 1er seuil peuvent passer dans la division à laquelle il correspond. Les élèves ayant un résultat compris entre le 1er et le 2e seuil font l'objet de décisions individualisées. Le Département de l'instruction publique a donné des fourchettes indicatives aux commissions scolaires pour la fixation du 1er seuil.

Proportion des orientations dans les divers arrondissements

	DP	DS	DT	Autres
Aigle	33,5	32,3	32,9	1,3
Aubonne	29,7	35,1	34,1	1,1
Avenches	29,5	35,5	34	1
Bex	26,5	33,5	38,5	1,5
Chateau-d'Oex	26,7	44,4	28,8	0
Chavannes	23,9	31	33,2	11,9
Coppet	46	31	22	1
Corsier [1]	36	27	36	1
Cossonay	30,9	34,5	33,3	1,2
Echallens	30,8	32,2	37,1	0
Gland	38,4	33,3	25,8	2,5
Grandson	31,8	28,9	39,1	0
La Tour-de-Peilz [1]	36,7	34,3	27,2	1,8
Lausanne	36,9	32,9	27,2	3,1
La Vallée	32	38	30	0
Montreux	31,1	35,5	32	1,3
Morges	31,5	32,5	35	1
Moudon	23,7	37,4	37,9	1
Nyon	38,5	30,7	29,8	1
Orbe	20,3	30,4	49,3	0
Payerne	28	33,7	37,1	1,1
Prilly	29,7	36,2	33,5	0,5
Pully	47,3	31	21,7	0
Rolle	35,8	39,2	25	0
Sainte-Croix	29	35,5	35,5	0
Vallorbe	33,3	31,8	34,8	0
Vevey [1]	29,3	38,4	30,5	1,8
Yverdon	27,1	34,8	37	1,1
Canton	**32,4**	**33,4**	**31,7**	**2,5**

[1] Mêmes épreuves, mêmes seuils.

DP: division prégymnasiale DS: division supérieure
DT: terminale à options

EUROPE

L'aide aux régions pauvres

(*ag*) La Suisse, pays riche entre tous, se berce de l'illusion qu'elle pourra entreprendre la négociation avec l'Europe de la CEE sans qu'il lui en coûte trop. A entendre certains responsables, il semble que le problème soit d'abord une extension aux services du libre marché mis en place pour les produits industriels.

Le récent sommet européen de Bruxelles a fait apparaître l'importance de l'aide communautaire aux régions européennes pauvres. L'adhésion de l'Espagne et du Portugal impliquait cette solidarité Nord-Sud. Elle a été renforcée à Bruxelles: les crédits affectés aux «fonds structurels» augmenteront de plus de 80%. 7 milliards d'ECU en 1987, 13 milliards en 1992. Une année plus tard (1993, date théorique du marché unique), ils auront doublé, soit 14 milliards. On rappelle que l'ECU vaut 1,6 franc suisse. Si la Suisse avait été partie à la négociation, elle aurait dû s'engager à financer les fonds structurels qui disposeront de 20 milliards de francs suisses en 1992.

Quelle aurait été la part de notre pays?

A titre de référence, cette déclaration du chancelier Kohl: *«Nous devrons payer 4 milliards de DM de plus cette année et 10 milliards de plus en 1992 pour la CEE»*.

En comparaison, cette déclaration d'un responsable de l'assurance-chômage, prélevée sur les travailleurs étrangers, notamment portugais et espagnols, sans qu'eux-mêmes à titre individuel, quand ils sont renvoyés chez eux, ou à défaut l'assurance-chômage de leur pays par compensation, puissent bénéficier des cotisations. Au journaliste qui lui demandait: *«Pourquoi ne ristournez-vous pas?»*, il répondit: *«Ça coûterait trop cher!»*

Il sera long le chemin. ■

EN BREF

Il a fallu trois séances au Conseil fédéral pour se décider à nommer M. Hans-Peter Fagagnini, secrétaire général du PDC, à une haute fonction de l'administration fédérale. Markus Rohner, correspondant de la presse catholique alémanique, est mécontent. Comment recruter des secrétaires de parti capables si on ne peut pas leur assurer ensuite un emploi dans l'administration ou en politique?

En 1985, les électeurs du canton de Zurich approuvaient la création du district de Dietikon, pour réduire le poids de celui de Zurich, dominé par la ville. Le 6 mars, ces mêmes électeurs devront se prononcer sur une initiative proposant de supprimer le nouveau district. Des élus de la région s'opposent au rôle attribué à la petite ville de Dietikon.

Pourquoi s'occuper de 1992 et de l'Europe quand il y a des problèmes locaux aussi importants à résoudre?